

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

du mardi 11 février 2020

L'an 2020, le 11 février à 18h00, les membres de l'association départementale de l'OCCE d'Eure et Loir se sont réunis dans les locaux de l'OCCE 28, 2 allée Maurice Carême 28000 CHARTRES sur la convocation faite aux mandataires et aux administrateurs.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée générale en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

PRESENTS	Nom et prénom	Fonction	Représentant
Non adhérent à l'association départementale de l'Eure et Loir			
Adhérents mandataires ou représentants de la coopérative	MIGNOT Sandra	Enseignante	Mendès France DREUX
Membres du Conseil d'Administration	BONVALOT Nathalie COTELLE Christian DOMANCHIN Sonia LEGROS Eric LOQUÈS Céline ROSAMOND Arnaud TREFFEL Valérie TORRE Sylvie	Administratrice Secrétaire Général Administratrice Trésorier Présidente Administrateur Administratrice Administratrice	AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir
Salariés	TREFFEL Valérie	Secrétaire comptable	AD OCCE - Eure et Loir

ABSENTS ou EXCUSES	Nom et prénom	Fonction	Représentant
Non adhérent à l'association départementale de l'Eure et Loir	MÈGE Evelyne PAILLETTE Jérôme SOUILLARD Olivier DORANGE Karine PÉCULIER Ludovic BONNIN Valérie CHABOCHE Nadia GABAUD Carine DESGROUAS Thomas FÉRANT Catherine LEDoux Sylvie CASSONET Olivier GRIMOUIN Pascale	Inspectrice d'Académie Inspecteur d'Académie adjoint Commissaire aux comptes Adjointe aux affaires sociales IEN Chateaudun IEN Nogent le Rotrou IEN Chartres 1 IEN Chartres 2 IEN Chartres 3 IEN Chartres 4 IEN Dreux 1 IEN Dreux 2 IEN ASH	DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir AUDIT France Mairie de Chartres DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir
Membres du Conseil d'Administration	KERNEVEZ Maëla BEAUSSE Sandrine RONCERAY Christine BELAYACHI Laurence	Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice	AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir

POUVOIRS	Nom et prénom	Fonction	NOMBRE DE POUVOIRS	POURCENTAGE du total
Membres du Conseil d'administration	Céline LOQUÈS	Présidente	2332	6.33%
	Maëla KERNEVEZ	Administratrice	1397	3.79%
	Sylvie TORRE	Administratrice	1248	3.39%
	Sandrine BEAUSSE	Administratrice	878	2.38%
	Valérie TREFFEL	Administratrice	596	1.61%
	Eric LEGROS	Trésorier	892	2.42%
	Christian COTELLE	Secrétaire Général	367	0.99%
	Nathalie BONVALOT	Administratrice	518	1.40%
	Arnaud ROSAMOND	Administrateur	102	0.27%
	Laurence BELAYACHI	Administratrice	470	1.27%
	Sonia DOMANCHIN	Administratrice	101	0.27%
	Pouvoirs non affectés		862	2.34%
Mandataires	Nathalie DUBOIS	Jacques Prévert CHARTRES	215	0.58%
	Sandra MIGNOT	Mendès France DREUX	139	0.38%
TOTAL			10117	27.48%

Le quorum est atteint soit 10117 coopérateurs présents et/ou représentés sur un total de 36814 ce qui équivaut à 27.48 %. Selon nos statuts, le quorum minimal est de 10%. L'AG peut donc se tenir.

Madame Céline LOQUÈS, Présidente du Conseil d'Administration déclare l'ouverture de l'AG à 18h00.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est excusée.

La présidente dépose sur le bureau et met à disposition des membres :

- un exemplaire de la lettre de convocation des membres
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception
- Les statuts de l'association
- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des membres représentés
- Le bilan, le compte du résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2019
- Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration
- Le rapport général du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code du commerce.

Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts ont été à la disposition des membres au siège social à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée le 24 janvier 2020 par lettre remise en mains propres est excusée.

Madame LOQUÈS donne lecture du rapport d'activité 2018-2019. Pendant cette lecture, des remarques ont été faites par les membres de l'assemblée :

- Il a été oublié dans le rapport d'activité 18-19 l'action "écoles en poésie" et le fait que l'école Jules FERRY à CHARTRES a été labellisée.



Madame LOQUÈS signale que prennent fin les mandats des administrateurs suivants : Monsieur LEGROS Eric, Madame TORRE Sylvie et Madame BEAUSSE Sandrine.

Madame LOQUÈS informe l'assemblée de sa décision à effet immédiat de démissionner de son mandat d'administrateur dont la fin était en 2021. Elle remet sa lettre de démission en main propre à l'assemblée. (Cf lettre dans le registre du conseil d'administration)

Lors du conseil d'Administration préparatoire à l'AG, Monsieur LEGROS a annoncé qu'il renouvelait sa candidature mais mesdames TORRE et BEAUSSE ont indiqué qu'elles ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 16 postes sont donc à pourvoir.

Après en avoir délibéré, l'assemblée passe aux votes des résolutions suivantes :

Première résolution : Rapport d'activité 18-19

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport d'activité approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : rapport financier du conseil d'administration de 29 janvier 2020

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019, tel qu'ils ont été présentés qui font ressortir un déficit de 303.60 €.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Quitus au trésorier

L'assemblée générale accorde le quitus au trésorier.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Rapport spécial du Commissaire aux comptes

L'assemblée générale approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale après avoir débattu sur le rapport des comptes annuels 2018-2019 prend part au vote.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve de déduire l'affectation du déficit au fond associatif soit 139 222 € en 17-18 contre 138 918 € en 18-19

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.



Septième résolution : Augmentation de la cotisation

L'assemblée générale approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2020-2021 à 2.22€ par coopérateur, soit 0.10 € d'augmentation. Cette augmentation correspond à la part fédérale votée en AG nationale de janvier 2020 à Paris de 0.03 € ajoutée à la part départementale votée en CA du 29/01/20 de 0.07 €.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Election et réélection des membres du conseil d'administration

- Mme Sylvie TORRE, membre sortante du conseil d'administration, représente ce jour sa candidature.
- Mme Sandrine BEAUSSE ne se représente pas pour un nouveau mandat.
- M Éric LEGROS se représente pour un nouveau mandat.
- Sandra MIGNOT invitée au CA électif ne présente pas sa candidature. Les membres du conseil d'administration lui proposent d'être invitée à chaque CA.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Fin de l'Assemblée Générale à 20h00

